



Aux membres titulaires de la CSS (liste des destinataires in fine)

Objet : Commission de Suivi de Site (CSS) de l'installation de co-incinération de combustibles de substitution de l'usine VICAT à Blausasc

Madame, Monsieur,

Nous vous convions à la réunion de la commission de suivi de site le :

Lundi 4 octobre 2021 à 14 h 30

Au Cadam, salle 1013 (salle Erignac) au 10ème étage de la tour Jean-Moulin, 147, boulevard du Mercantour. 06286 Nice et en visio-conférence

L'ordre du jour des travaux de cette commission développera les points suivants :

- Quorum
- Désignation des membres du bureau
- -Règlement intérieur
- -Bilans annuels (2019 et 2020) des activités du site et projets
- -Bilan de l'inspection par la DREAL (2019-2020)
- -Proposition d'évolution de la CSS
- -Questions diverses

Votre participation à cette réunion est importante notamment en raison du quorum. Si vous ne pouvez pas assister à la réunion, vous avez la possibilité de vous faire représenter par votre suppléant ou un autre membre désigné dans l'arrêté préfectoral. Dans ce dernier cas, le formulaire « mandat » mis en pièce jointe est à nous retourner (les modalités y sont spécifiées).

Nous vous remercions de confirmer votre par mail à mtreglia@cypres.org ou par téléphone au 04 42 13 01 06.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le secrétaire de la CSS

Michel Sacher Directeur Cyprès

PJ:

- Arrêté Préfectoral de modification de la CSS du 25 novembre 2020

- Mandat

Présidence			
✓	Préfecture Des Alpes-Maritimes	Monsieur le Sous-Préfet de Nice-Montagne	
Collège Administrations de l'état			
✓	Préfecture des Alpes-Maritimes	Monsieur le Sous-Préfet de Nice-Montagne	
✓	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA	Madame la cheffe de l'unité départementale des Alpes-Maritimes	
✓	Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	Monsieur le Délégué départemental ou son représentant	
✓	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes (DDTM)	Monsieur le Directeur départemental ou son représentant	
✓	Direction Départementale de la protection des populations ou leur représentant	Madame la cheffe du service ou son représentant	
Collège des collectivités territoriales			
✓	Conseil départemental	Monsieur Francis TUJAGUE	
✓	Communauté de communes du pays des Paillons	Monsieur Cyril PIAZZA	
		Monsieur Jean-Marc RANCUREL	
✓	Commune de Blausasc	Monsieur Michel LOTTIER	
✓	Commune de Peille	Monsieur Cyril PIAZZA	
Collège exploitant			
✓	VICAT	Monsieur Gilbert ALCAZER	
		Monsieur Emmanuel SANCY	
Collège salariés			
✓	VICAT	Monsieur Cédric LE GOFF	
		Monsieur Jean-François BOSCH	
Collège des riverains			
✓	Groupement des associations de défense des sites et de l'environnement de la côte d'azur (GADESCA)	Madame Odette MOUHAD	
✓	Association Citoyenne pour un meilleur environnement (ACME)	Madame Nadine BROCH	
✓	Association Val de Laghet	Monsieur Claude ROUX	
✓	Association région verte	Monsieur Roger RICCIARDI	

MANDAT - BON POUR POUVOIR

- Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre du même collège
- Nul ne peut détenir plus d'un mandat
- Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance

Je soussigné(e)	
représentant de	
du collège	
donne pouvoir à	
représentant de	
du collège	
à l'effet de me représenter et de voter à :	
la Commission de Suivi de Sites (CSS) de VICAT à B	lausasc le :
Lundi 4 octobre 2021 à 1 ^a Au CADAM, salle 1013 (salle Erignac) au 10 ^{ème} étage de du Mercantour. 06286 Nice et en v	la tour Jean-Moulin, 147, boulevard
Fait le :	
Signatu	re: